

Préface

Pierre Gaucher

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/trema/307>

DOI : 10.4000/trema.307

ISSN : 2107-0997

Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

ISSN : 1167-315X

Référence électronique

Pierre Gaucher, « Préface », *Tréma* [En ligne], 25 | 2005, mis en ligne le 04 mars 2010, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trema/307> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trema.307>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tréma

Préface

Pierre Gaucher

- 1 Les notions d'éducation musicale ou d'enseignement musical spécialisé nécessitent encore bien souvent d'être précisées afin de mieux comprendre ce qui dépend de l'Education nationale et ce qui résulte de structures publiques (Ministère de la Culture, municipalités...) ou privées complémentaires.



- 2 L'enseignement de la musique en France recouvre ainsi diverses réalités.
- 3 Le titre de ce volume *L'éducation musicale scolaire : une évolution à évaluer* limite le champ de notre réflexion autour des pratiques musicales enseignées au sein de l'Education nationale depuis l'école primaire jusqu'aux études supérieures. Il n'exclut pas naturellement des partenariats avec l'ensemble des potentiels d'enseignements spécialisés et culturels.
- 4 Le projet d'une sensibilisation massive à la musique a été confié à l'école, seule institution qui offre à l'ensemble des jeunes Français la possibilité de recevoir un tel enseignement. C'est un décret de la Première République (1792-1804)¹ qui fixa les grandes lignes de l'organisation de l'enseignement français en trois degrés : primaire, secondaire et supérieur. Bien que plus tardive que pour d'autres disciplines, la considération pour la musique ne cessa de croître jusqu'à nos jours. La musique fit son entrée à l'école élémentaire au dix-neuvième siècle : le chant apparut comme discipline scolaire, avant que l'éducation musicale ne soit reconnue en tant que matière obligatoire à partir de 1882.
- 5 Pourtant, l'enseignement musical scolaire en France est aujourd'hui encore trop souvent terni par des représentations caricaturales et surannées qui nuisent à son crédit. Dans le même temps, l'institution loue en interne les évolutions qui tendent à répondre aux aspirations des élèves².

- 6 La musique à l'école a vu sa situation privilégiée, voire exclusive auprès d'une frange importante de la population, concurrencée par l'extension rapide du nombre des écoles de musique dont le nombre a triplé depuis trente ans³.
- 7 Plus que jamais sans doute se pose la question fondamentale de l'apport de l'éducation musicale dans le cursus scolaire. Il s'agit en réalité de trouver la juste place des enseignements artistiques qui oscillent traditionnellement entre enseignement et éducation.
- 8 L'éducation musicale contribue à la formation générale en structurant une culture artistique qui s'organise autour de trois composantes complémentaires :
 - une pratique artistique qui met en jeu le corps et la sensibilité,
 - une approche culturelle réunissant l'ensemble du patrimoine,
 - des techniques et des méthodes à maîtriser.
- 9 En même temps, l'éducation musicale est un vecteur de communication.
- 10 Sur le plan social, l'éducation musicale, discipline collective, établit des relations positives. Elle vise un respect mutuel.
- 11 Sur le plan de l'évolution personnelle, elle amène généralement les élèves à développer une attitude d'ouverture : être à l'écoute, observer, oser s'exprimer, tels sont les principaux objectifs.
- 12 Sur le plan intellectuel enfin, on renforce une exigence liée à une capacité de concentration, d'attention et de mémorisation.
- 13 En développant la sensibilité et l'intelligence, les capacités d'expression et d'analyse des élèves, l'éducation musicale contribue à leur formation culturelle et sociale.
- 14 L'école française d'aujourd'hui subit l'effet de profonds bouleversements de la société contemporaine. L'évolution du contexte politique, social et culturel contraint régulièrement l'institution à mener ou à accompagner les pratiques professionnelles vers des perspectives nouvelles. L'habituelle mise en évidence de l'écart entre les textes officiels et la situation constatée sur le terrain ne suffit pas seulement à stigmatiser l'enseignement musical scolaire. Les textes présentés visent ainsi à expliquer l'évolution importante et parfois radicale dont notre discipline a fait l'objet depuis ces dernières décennies particulièrement. En bref, il s'agit dans ce recueil de montrer les profonds changements de perception de cette pratique artistique au sein de notre société et les tentatives de réponses apportées par l'Education nationale.
- 15 La demande en matière d'enseignement musical est modifiée par l'évolution récente des publics scolarisés, concomitante d'une révolution technologique sans précédent qui façonne les conduites en matière de diffusion musicale.
- 16 Il convient d'insister sur la place de plus en plus importante occupée par l'audiovisuel sur le plan domestique. Résumant les renouvellements par décennies, la télévision (1960), la chaîne hi-fi (1970), le magnétoscope (1980), la platine laser (1990) puis l'adoption de la micro-informatique (cédérom, DVD, internet...) furent autant de nouveaux équipements qui contribuèrent à la diffusion musicale. Comme le souligne justement Gérard Ganvert, « la segmentation [...] qui différenciait l'écoute publique de l'écoute privée de musique n'a plus de raison d'être »⁴.
- 17 Il n'est donc pas anodin de souligner que la musique tient une place essentielle dans la vie des élèves aujourd'hui. La musique est la première pratique culturelle des Français : 25 % de la population déclarent savoir jouer d'un instrument, tandis que 10 % font

régulièrement de la musique ou du chant en groupe. Plus du quart de nos compatriotes écoutent des enregistrements quotidiennement, ce qui constitue pour la diffusion musicale un vecteur privilégié⁵.

- 18 Or, si ces écoutes vont de pair avec la pratique ainsi que la fréquentation de concerts, il ne faut pas non plus se méprendre. L'utilisation de l'art musical comme décor sonore dans de nombreux lieux publics, sans omettre les supports personnels de plus en plus réduits qui favorisent une plus grande commodité, facilitent un nouveau type de consommation musicale. Il revient donc à l'éducation musicale de donner aux élèves les moyens de s'approprier ce mode d'expression et de les aider à acquérir des capacités de discernement et un esprit d'ouverture.
- 19 L'Education nationale tente de répondre au mieux à cet engouement, ce qui n'est pas une mince gageure. En particulier, les TICCE⁶ sont un apport considérable pour la pédagogie musicale. Plusieurs publications⁷, logiciels et autres supports destinés aux enseignants⁸ démontrent la pertinence de l'outil informatique notamment qui concourt à diversifier les approches notionnelles tout en offrant de nouveaux modes de création artistique.
- 20 En somme, la pédagogie musicale est en pleine mutation. L'histoire, la sociologie ou la technologie expliquent incontestablement un tel processus, cependant que l'actualité interroge plus que jamais le statut de la musique scolaire. La publication de ce volume vise à mieux présenter les fondamentaux de l'art musical, ainsi que les enjeux de son enseignement au sein de l'Education nationale.
- 21 Je remercie très sincèrement l'ensemble des rédacteurs des articles qui composent cet ouvrage : enseignants, formateurs, chercheurs, inspecteurs pédagogiques, responsables d'édition ou d'instituts de formation, leurs expertises portent un regard réaliste et pragmatique sur l'état de nos pratiques professionnelles. Ce bilan assez complet souligne les avancées notables effectuées sans omettre les prochains défis à relever.

*



Atelier informatique musicale – IUFM de l'académie de Montpellier
Service Information Communication

NOTES

1. Daté du 12 décembre 1792.
 2. “Que la France n’ait pas à rougir de ses enseignements artistiques (non sans défauts mais considérés parmi les meilleurs d’Europe)” Bulletin Officiel n°40, 30 octobre 2003.
 3. Ganvert, Gérard. L’enseignement de la musique en France, L’Harmattan, 1999, pp.51-74.
 4. Ganvert, Gérard. Ibid., p.89. Preel, Bernard. L’économie du domaine musical, BIPE / La Documentation française, 1985.
 5. Donnat, Olivier. Les pratiques culturelles des Français, DEP/ La Documentation française, pp. 287-290.
 6. Technologies d’information, de la communication et de la création pour l’enseignement.
 7. Des outils pour la musique, Les Dossiers de l’ingénierie éducative (n°43), Sceren/CNDP, juin 2003. Cf. aussi Omeyer, Jean-Claude. Tic, TICE, TICCE... et musiques nouvelles, Sceren/CRDPAlsace, 2004.
 8. <http://www.educnet.education.fr/musique/accueil/index.htm>
-

RÉSUMÉS

L’éducation musicale scolaire a considérablement évolué depuis plusieurs décennies. Il s’agit d’étudier les tentatives de réponses apportées par l’Education nationale en matière d’enseignement tandis que la musique constitue la pratique culturelle la plus prisée en France. Pierre Gaucher fait le point sur les principales raisons des renouvellements opérés, à la fois historiques, sociologiques et technologiques

Music teaching at school has undergone tremendous changes in the last decades. We aim at studying how the Ministry of Education takes those changes into account considering the fact that music is the most popular cultural activity in France. Pierre Gaucher reviews the situation and assesses the main reasons – historical, sociological and technological – for renewing teaching practices.

AUTEUR

PIERRE GAUCHER

Maître de conférences, IUFM Montpellier